



Succession trans generation

Par **rene stercoz**, le **02/08/2008** à **18:56**

Le jour venu, je souhaite faire profiter la succession de mon père à mon fils unique.
Mon père ne veut pas entendre parler (diabolise les choses nouvelles dont il n'a jamais entendu parler).
peux t-il s'y opposer légalement ou par tout autre moyen biaisé?

Par **Visiteur**, le **04/08/2008** à **18:21**

Bonsoir,
Pas la peine de se précipiter, vous pouvez attendre le jour où votre Père disparaîtra, pour renoncer à la succession, ceci se fera au profit de votre ayant-droit.